

---

Pour d'autres produits, l'élimination des droits procurera aussi d'importants avantages. Par exemple, les marchés de la farine et de l'huile de poisson sont très sensibles aux prix, et les producteurs obtiendront d'importants avantages sur le plan de l'écoulement de ces produits.

Un avantage connexe sera la suppression progressive des redevances pour opérations douanières que les exportateurs doivent verser aux Douanes des États-Unis. Pour l'industrie de la pêche, on prévoit des économies de 2 à 5 millions de dollars par an. En outre, les dispositions relatives au séjour temporaire simplifieront l'entrée aux États-Unis des gens d'affaires s'occupant des ventes et du marketing.

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis permettra de créer des emplois dans le secteur canadien de la transformation. À mesure que s'accroît la quantité de filets de haute qualité et à prix élevé exportée vers les États-Unis, le nombre d'emplois augmentera dans les usines, surtout sur les chaînes de découpage et de parage où l'on trouve traditionnellement des femmes. En ce qui a trait aux trois catégories de produits primaires qui bénéficieront de la suppression des droits de douane, les femmes représentent 55 pour cent des travailleurs fabriquant des produits à base de poisson de fond frais et congelés, 52 pour cent des travailleurs fabriquant des produits à valeur ajoutée et 68 pour cent de ceux qui fabriquent des produits à base de crabe. Vu que beaucoup d'usines sont situées dans de petites localités où la pêche et la transformation du poisson sont parfois la seule source d'emplois, l'Accord devrait en général accroître les possibilités d'emploi pour les femmes dans l'industrie de la pêche.

À mesure que l'industrie s'adapte au nouveau cadre des échanges, on décidera de faire des investissements en vue de fabriquer des produits destinés aux marchés tant canadien qu'américain. Étant donné que les droits de douane vont être progressivement éliminés et que les avantages concurrentiels du Canada (p. ex., proximité de ressources abondantes et stables) seront de plus en plus importants, il ne sera plus autant nécessaire d'exploiter des installations de transformation aux États-Unis. L'utilisation de la capacité, l'emplacement des installations actuelles et les structures des coûts au Canada et aux États-Unis joueront un grand rôle à cet égard. L'élimination des droits de douane sur les ingrédients, le matériel et l'équipement d'emballage utilisés dans la transformation du poisson procurera aussi d'autres avantages au niveau des coûts qui favoriseront l'implantation d'usines au Canada.

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis sera aussi bénéfique pour les pêcheurs que pour les transformateurs. La rentabilité de la pêche dépend de la disponibilité des ressources, de la qualité de la matière première et de son prix de vente. Comme les transformateurs obtiendront une plus grande part du marché américain, la demande de matière première augmentera. Par conséquent, le prix du poisson débarqué augmentera aussi.